en vertu du règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 1907/2006 (REACH) et du règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

VISION DESCALER

Fabrication sur commande

Date d'établissement: 09.02.2017 Numéro de révision: 1

Date de révision: 18. 01. 2023 Numéro de version: 2.1 / remplace la version n°2.0

RUBRIQUE 1 - Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

VISION DESCALER Nom:

UFI: GDDA-C0A0-X00A-Q6SU

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillé

Usages déterminés du mélange : Nettoyage professionnel - Produit de détartrage de fours à convection

avec vapeur.

Usages déconseillés du mélange : Le produit doit être utilisé uniquement dans le cadre des usages

énumérés à la section 1.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom ou raison sociale: Everstar s.r.o.

Adresse de l'établissement ou du siège social: Bludovska 18, 787 01 Sumperk, République tchèque

N° d'identification (RCS): 19013027

Tel.: +420 583 301 070

www.everstar.cz

Courriel de la personne compétente responsable de la fiche des données de sécurité: everstar@everstar.cz

1.4. Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2 - Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Irrit. 2; H319

Le texte intégral des phrases H mentionnées dans cette section est reporté à la section 16.

Effets physicochimiques indésirables les plus graves:

Aucun effet connu

Effets indésirables les plus graves sur la santé humaine et l'environnement:

Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mentions d'avertissement: Attention

Phrases standard sur les dangers: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.



en vertu du règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 1907/2006 (REACH) et du règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

VISION DESCALER

Fabrication sur commande

Date d'établissement: 09. 02. 2017 Numéro de révision: 1

Date de révision: 18. 01. 2023 Numéro de version: 2.1 / remplace la version n°2.0

Conseils de prudence: P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient

ou l'étiquette.

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer

à rincer..

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Complément d'informations:

2.3. Autres dangers

Le mélange ne répond pas aux critères PBT ou vPvB selon l'annexe VIII de REACH. Le mélange ne contient pas de substances identifiées comme perturbateurs endocriniens ni de substances énumérées dans la liste candidate de l'annexe XIV de REACH.

RUBRIQUE 3 - Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composant	CAS No. EINECS No. Index. No. Registr. No.	Teneur %	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
	5949-29-1		
acide citrique monohydrate		98 - 100	Eye Irrit. 2, H319

Le texte intégral des phrases H mentionnées dans cette section est reporté à la section 16.

Composition selon la Directive (CE) n° 648/2004: moins de 5 % agents de surface non ioniques.

RUBRIQUE 4 - Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de problèmes de santé manifestes ou en cas de doute, consultez un médecin et fournissez-lui les informations rapportées par cette fiche de données de sécurité. Si la victime est inconsciente, placez-la dans la position de récupération, la tête légèrement inclinée vers l'arrière, et assurez le dégagement des voies respiratoires ; ne la faites pas vomir. Si la victime vomit par elle-même, veillez à éviter l'aspiration du vomi. Si la vie de la victime est en danger, pratiquez la réanimation et appelez un médecin. Arrêt respiratoire : appliquez immédiatement la respiration artificielle. Arrêt cardiaque : effectuez immédiatement le massage cardiaque externe.

En cas d'inhalation

Le produit n'entraîne pas de complications pour la santé s'il est utilisé selon les instructions. Arrêtez l'exposition, transférez la victime à l'air frais, installez-la dans une position de repos, ne la laissez pas marcher. Selon la situation concrète, il est recommandé d'effectuer un rinçage de la bouche ou du nez avec de l'eau.

En cas de contact avec les yeux

Rincez immédiatement les yeux à l'eau courante, ouvrez les paupières (par la force si nécessaire) ; si la victime porte des lentilles de contact, retirez-les immédiatement. Dans tous les cas, ne procédez pas à la neutralisation!



en vertu du règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 1907/2006 (REACH) et du règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

VISION DESCALER

Fabrication sur commande

Date d'établissement: 09. 02. 2017 Numéro de révision: 1

Date de révision: 18. 01. 2023 Numéro de version: 2.1 / remplace la version n°2.0



Effectuez le rinçage pendant 10 à 30 minutes depuis le coin intérieur vers le coin extérieur, afin de ne pas toucher l'autre œil. En fonction de la situation, appelez une ambulance ou de l'aide médicale, si possible professionnelle, le plus vite possible.

En cas de contact avec la peau

Enlevez les vêtements souillés. Lavez la zone touchée avec une grande quantité d'eau tiède.

En cas d'ingestion

Rincez la bouche avec de l'eau (seulement si la victime est consciente); NE FAITES PAS VOMIR LA VICTIME, car les vomissements induits pourraient entraîner des complications (l'inhalation de la substance dans les voies respiratoires et les poumons, et les dommages mécaniques à la membrane muqueuse du pharynx peuvent représenter dans ce cas un plus grand danger que la substance ingérée). Appelez de l'aide médicale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation

Des lésions du tube digestif ne sont pas probables si le produit est utilisé conformément aux instructions.

En cas de contact avec la peau

N'est pas probable. Des irritations et des rougeurs sont possibles chez les personnes sensibles.

En cas de contact avec les yeux

Irritations, rougeurs, larmoiement, douleurs.

En cas d'ingestion

Irritations, nausées

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun.

RUBRIQUE 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Le mélange n'est pas inflammable, choisir des dispositifs d'extinction en fonction de la nature de l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inconnue.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter une combinaison de protection classique. Observer les précautions habituelles contre les incendies chimiques.

RUBRIQUE 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Respectez les normes élémentaires du travail et de la santé. Évitez tout contact avec les yeux et la peau, ainsi que l'inhalation de poussières. Assurez une ventilation adéquate. Portez des gants de protection résistant au produit, des vêtements de protection, des lunettes de protection ou un écran facial. Suivez les instructions contenues dans les sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la contamination du sol et les fuites dans les eaux souterraines et de surface. Évitez que le produit soit déversé dans les égouts.



en vertu du règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 1907/2006 (REACH) et du règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

VISION DESCALER

Fabrication sur commande

Date d'établissement: 09. 02. 2017 Numéro de révision: 1

Date de révision: 18. 01. 2023 Numéro de version: 2.1 / remplace la version n°2.0



6.3. Metody a materiál pro omezení úniku a pro čištění

Collectez le mélange qui a fui dans des récipients hermétiquement fermés et éliminez-le conformément aux instructions énoncées à la section 13. Le matériau collecté doit être éliminé conformément à la réglementation locale en vigueur. Après avoir enlevé le mélange, lavez la zone contaminée avec grande quantité d'eau ou un autre détergent approprié. N'utilisez pas de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Élimination des déchets : voir section 13.

RUBRIQUE 7 - Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Suivez les règles habituelles de travail avec les produits chimiques. Assurez une bonne ventilation ou aspiration sur le lieu de travail. Évitez tout contact direct avec le mélange. Utilisez des équipements de protection individuelle. Évitez d'inhaler la poussière. Évitez de manger, de boire ou de fumer pendant le travail et respectez les principes d'hygiène personnelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conservez le produit dans des récipients hermétiquement fermés dans un endroit désigné frais, sec et bien ventilé. N'exposez pas le produit au soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non applicable.

RUBRIQUE 8 - Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Non applicable.

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection oculaire et faciale: Lunettes de sécurité et/ou écran facial selon la nature du travail effectué..

Protection de la peau :

Protection des mains: N'est pas exigée. Gants de protection résistant au produit.

Autres protections: Vêtements de travail. En cas de contamination de la peau, lavez-la soigneusement.

Protection des voies respiratoires : n'est pas nécessaire si la ventilation est adéquate.

Risque thermique : le mélange ne représente pas de risque thermique

Contrôle de l'exposition de l'environnement : évitez les fuites dans l'environnement, l'eau et les égouts.

Respectez les mesures habituelles de protection de

l'environnement, voir la section 6.2.



en vertu du règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 1907/2006 (REACH) et du règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

VISION DESCALER

Fabrication sur commande

Date d'établissement: 09.02.2017 Numéro de révision: 1

Date de révision: 18.01.2023 Numéro de version: 2.1 / remplace la version n°2.0

RUBRIQUE 9 - Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- a) État physique: solide (20°C)
- b) Couleur: blanc
- c) Odeur: résidus de matières premières utilisées
- d) Point de fusion/point de congélation: données non disponibles
- e) Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non applicable
- f) Inflammabilité: non applicable
- g) Limites inférieure et supérieure d'explosion: données non disponibles
- h) Point d'éclair: données non disponibles
- i) Température d'auto-inflammation: données non disponibles
- j) Température de décomposition: données non disponibles
- k) pH: cca 2,2 (1% solution/20 °C)
- I) Viscosité cinématique: données non disponibles
- m) Solubilité: cca 133g/100ml
- n) Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): données non disponibles
- o) Pression de vapeur: données non disponibles
- p) Densité et/ou densité relative: données non disponibles
- q) Densité de vapeur relative: données non disponibles
- r) Caractéristiques des particules: données non disponibles

9.2. Autres informations

Données non disponibles.

RUBRIQUE 10 - Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Données non disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est stable si le stockage, la manipulation et l'utilisation sont effectués dans le respect des instructions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales, le mélange est stable.

10.4. Conditions à éviter

Dans des conditions normales d'utilisation, le mélange est stable et ne se dégrade pas. Protégez-le des flammes, des étincelles, de la surchauffe et du gel.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart des acides forts, des alcalis et des agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

N'existent pas en cas d'utilisation normale. Des produits dangereux, tels que le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone, sont générés à des températures élevées et en cas de feu.

RUBRIQUE 11 - Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

akutní toxicita: les critères de classification ne sont pas remplis sur la base des données disponibles.





en vertu du règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 1907/2006 (REACH) et du règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

VISION DESCALER

Fabrication sur commande

Date d'établissement: 09. 02. 2017 Numéro de révision: 1

Date de révision: 18. 01. 2023 Numéro de version: 2.1 / remplace la version n°2.0

- **b) corrosion cutanée/irritation cutanée:** les critères de classification ne sont pas remplis sur la base des données disponibles.
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: provoque une sévère irritation des yeux.
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: les critères de classification ne sont pas remplis sur la base des données disponibles
- e) mutagénicité sur les cellules germinales: les critères de classification ne sont pas remplis sur la base des données disponibles
- f) cancérogénicité: les critères de classification ne sont pas remplis sur la base des données disponibles
- g) toxicité pour la reproduction: les critères de classification ne sont pas remplis sur la base des données disponibles
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique: les critères de classification ne sont pas remplis sur la base des données disponibles
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée: les critères de classification ne sont pas remplis sur la base des données disponibles
- j) danger par aspiration: les critères de classification ne sont pas remplis sur la base des données disponibles

11.2. Informations sur les autres dangers

Données non disponibles.

RUBRIQUE 12 - Informations écologiques

12.1. Toxicité

Données non disponibles pour le mélange.

Acide citrique:

LC50, 48h, poisson: 440 mg/l (Leuciscus idus melanotus)

LC50, 24h, daphnie: 1535 mg/l (Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Les surfactants contenus dans le produit répondent aux exigences de la Communauté européenne sur la biodégradabilité des agents tensioactifs (648/2004 CE). Les données attestant cette déclaration sont à la disposition des autorités compétentes des États membres de l'Union à leur demande directe.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Données non disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est soluble et mobile dans l'eau et le sol. En cas de pluie, une contamination des lits de rivière est possible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les critères de classification ne sont pas remplis sur la base des données disponibles.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun effet connu.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun effet connu.

RUBRIQUE 13 - Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Danger de contamination de l'environnement. Lors du retrait du mélange non utilisé, respectez les règlements et



en vertu du règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 1907/2006 (REACH) et du règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

VISION DESCALER

Fabrication sur commande

Date d'établissement: 09. 02. 2017 Numéro de révision: 1

Date de révision: 18. 01. 2023 Numéro de version: 2.1 / remplace la version n°2.0

les procédures locales pertinentes. Les déchets ne doivent pas être éliminés par rejet dans l'égout.

RUBRIQUE 14 - Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

Sans danger pour l'environnement pendant le transport.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Référence aux articles 4 à 8.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le chargement n'est pas destiné au transport conformément à l'annexe II du MARPOL73 / 78 et au recueil IBC.

RUBRIQUE 15 - Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006

Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008

Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015

OSHA (Occupational Safety & Health Administration)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

N'a pas été effectué.

RUBRIQUE 16 - Autres informations

a) Modifications par rapport à la version précédente: Rubrique 1.

b) Glossaire des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité:

CAS Chemical Abstract Service

CLP à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

EC50 Concentration de la substance affectant 50 % de la population

IC50 Concentration provoquant un blocage de 50 %

LC50 Concentration létale de la substance susceptible de causer la mort de 50 % de la population

LD50 Dose létale de la substance susceptible de causer la mort de 50 % de la population

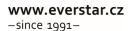
EINECS Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ICAO International Civil Aviation Organization
IATA International Air Transport Association
IMDG International Maritime Dangerous Goods

MARPOL La Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires REACH l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques

PBT Persistantes, bioaccumulables et toxiques vPvB Très persistant et très bioaccumulable





en vertu du règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 1907/2006 (REACH) et du règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

VISION DESCALER

Fabrication sur commande

Date d'établissement: 09. 02. 2017 Numéro de révision: 1

Date de révision: 18. 01. 2023 Numéro de version: 2.1 / remplace la version n°2.0

IBC Le Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des

dangereux produits chimiques

NPK Concentration maximale admissible
PEL Limite d'exposition admissible
Eye Irrit. Une sévère irritation des yeux

- c) Références bibliographiques et sources de données clés : la fiche de données de sécurité a été compilée à partir de la fiche de données de sécurité du fabricant de composants et des informations disponibles sur le site de l'ECHA.
- d) Méthode utilisée d'évaluation des informations en vertu de l'article 9 du règlement (CE) n° 1272/2008 à des fins de classification : calcul
- e) Liste des mentions de danger standard pertinentes: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- f) Conseils relatifs à toute formation appropriée destinée au personnel assurant la protection de la santé humaine et de l'environnement : familiarisez le personnel avec l'utilisation recommandée et les moyens de protection obligatoires, les premiers secours et les manipulations interdites du mélange.

Avis de non-responsabilité: la fiche de données de sécurité contient des données visant à assurer la sécurité et la santé au travail ainsi que la protection de l'environnement. Ces données correspondent à l'état actuel des connaissances et de l'expérience et sont en conformité avec les lois et règlements applicables. Elles ne peuvent pas être considérées comme une garantie d'aptitude du produit à une application spécifique.

